

PROJET EOLIEN CHEMIN DU CHENE – GLOBAL WIND POWER
COMPTE-RENDU DE LA 3^{EME} REUNION DE TRAVAIL DU 6 NOVEMBRE 2019
A HARCIGNY

*Projet éolien
Chemin du Chêne*



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Global Wind Power)

TABLE DES MATIERES

<u>1. LES PARTICIPANTS</u>	<u>2</u>
<u>2. INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
<u>3. CHOIX DE L'IMPLANTATION</u>	<u>3</u>
<u>4. INTEGRATION PAYSAGERE</u>	<u>4</u>
<u>5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</u>	<u>8</u>
<u>6. RETOMBEES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE</u>	<u>11</u>
<u>7. LES ETAPES A VENIR</u>	<u>11</u>
<u>8. ÉCHANGES</u>	<u>12</u>
<u>9. CONCLUSION</u>	<u>13</u>

1. Les participants

Ont participé à la réunion 11 personnes :

Commune d'Harcigny

Michel TOUCHE, Maire
Hervé JOVENIAUX, Maire adjoint

Commune de Thenailles

Christophe BOURY, Maire

Commune de Jeantes

Sylvain BOURGEOIS, Maire

Communauté de communes de la Thiérache du Centre

Alain GUILLAUME, Vice-président

Exploitant agricole

M. PERY

Global Wind Power

Michael SANDAGER, Directeur
Thomas LOPEZ, Chef de projet
Pablo TEDEJOR, Expert vent

➤ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Global Wind Power ont animé la réunion et rédigé ce compte-rendu.

➤ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment :

René BLARY, Maire de Plomion

Sabine VARAGO, Directrice de l'Office du tourisme du Pays de Thiérache

Paul VERON, Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre

Laurent LARZILLIERE, Président de la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Thiérache - SEPRONAT

Françoise GION, Responsable de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache - AAAT

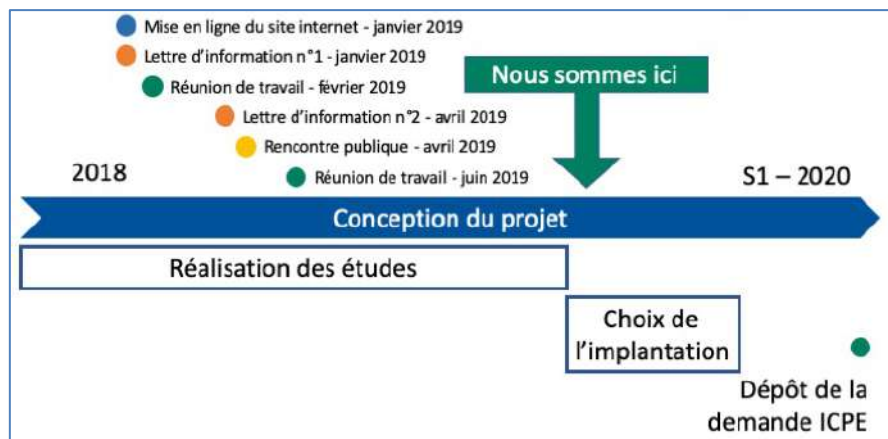
Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Global Wind Power (diapositives ci-après).

2. Introduction

M. DELATTE, Quelia, rappelle que cette réunion fait suite à la réunion du 11 juin 2019 et présente l'ordre du jour de la réunion avec la présentation :

- du choix de l'implantation des éoliennes
- de photomontages des éoliennes dans le paysage
- des mesures d'accompagnement
- des retombées économiques pour le territoire
- des étapes à venir

M. DELATTE présente un point d'étape global de la mise en place du dispositif d'information et de dialogue



3. Choix de l'implantation

M. LOPEZ, Chef de projet, présente les réflexions qui ont menés au choix de l'implantation. Il précise qu'à l'issue de la 2^{ème} réunion du groupe de travail, les 2 variantes présentées étaient encore à l'étude, ayant chacune des avantages et des inconvénients.

**Projet éolien
Chemin du Chêne**
Global Wind Power

Rappel - Deux tracés d'implantation potentielle

Carte du tracé n°1 : Deux lignes verticales

Avantage :

- Une production optimisée

Désavantages :

- Sensibilité écologique plus importante
- Encerclement d'une maison
- Enjeux paysagers plus importants

Carte du tracé n°2 : Deux lignes horizontales

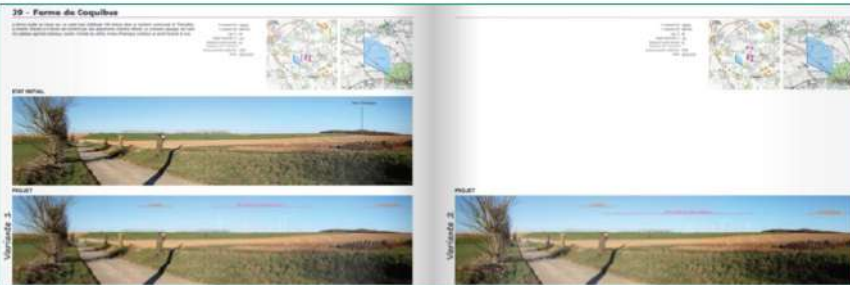
Avantages :

- Bonne insertion paysagère
- Respect total des préconisations environnementales
- Pas d'encerclement

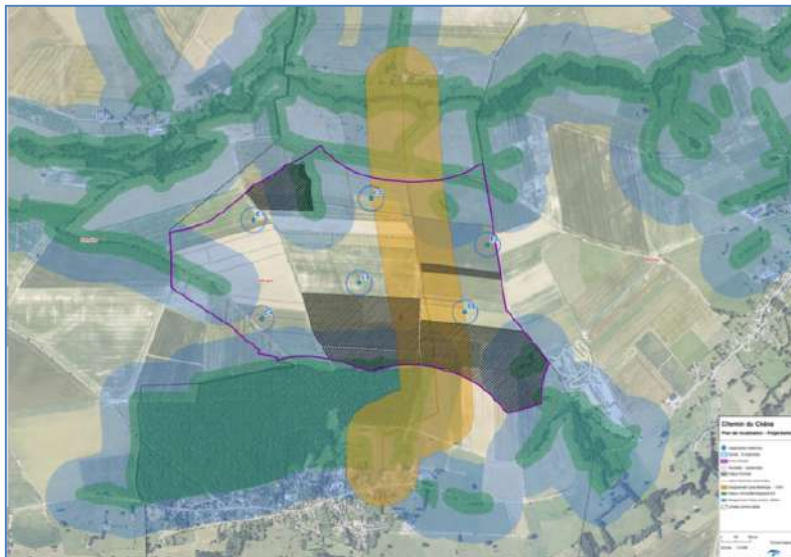
Désavantage :

- Production plus faible que la variante précédente

- **Demande des participants :**
 - **présenter des photomontages des 2 tracés (5 points de vue)**
- **Mise en ligne d'un cahier de photomontages, diffusé aux participants le 16 septembre**



- **6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres** implantées en 2 lignes horizontales
- **Enjeux écologiques plus faibles** au sud de la zone
- **Respect d'un éloignement de 200 mètres** des haies et boisements
- **Eviter l'encercllement de la maison** au centre de la zone
- **Ne pas mettre d'éolienne de part et d'autres de la vallée** (préconisation du paysagiste)



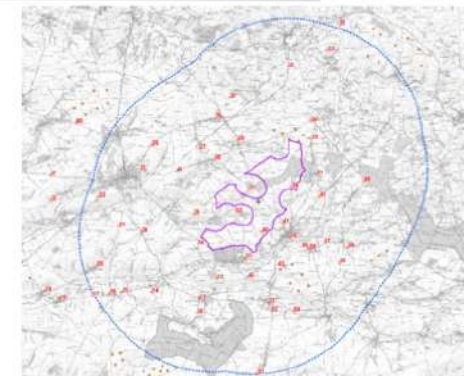
M. LOPEZ explique qu'il est possible d'implanter des éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pale pour produire plus et être le plus compétitif possible. Néanmoins, Global Wind Power a choisi d'implanter des éoliennes de 180 mètres pour limiter la visibilité et ainsi prendre en compte les enjeux paysagers liés aux églises fortifiées de Thiérache.

4. Intégration paysagère

M. LOPEZ présente une sélection de 5 photomontages réalisés dans le cadre de l'étude paysagère (60 photomontages sont prévus pour cette étude, Global Wind Power a décidé de présenter 5 premiers photomontages au groupe de travail).

➤ Photomontages des éoliennes

Carte des points de vue pour les photomontages

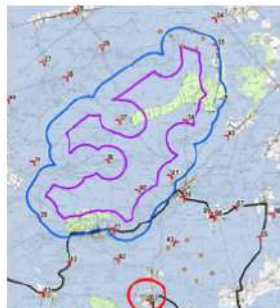


Les photomontages présentés ci après seront mis en ligne sur le site internet <https://projeteoliencheminduchene.fr/>

Vue depuis Nampcelles-la-Cour



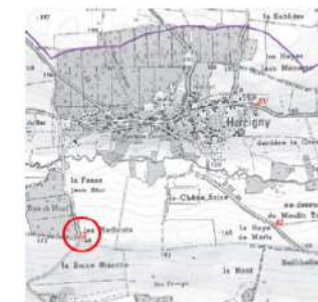
- Altitude élevée de 170 mètres, surplombant le fond de vallée de la Brune
- Visibilité depuis le pied de la tourelle Nord de l'Eglise de Nampcelles-la-Cour



Vue depuis le bois du Mont



- Altitude élevée de 169 mètres
- Co-visibilité de l'église d'Harcigny, bois du Mont sur la route des églises fortifiées



Vue depuis Nampcelles-la-Cour



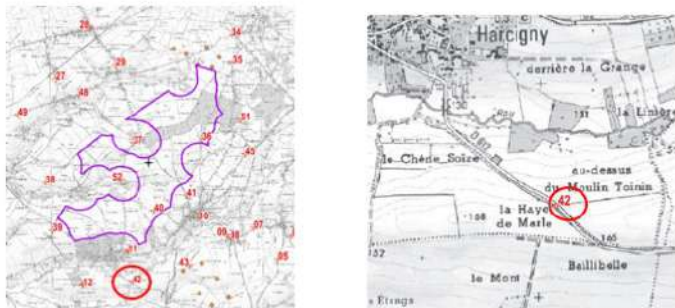
Vue depuis le bois du Mont



Vue depuis la Haye de Marle



- Point du vue pris depuis la D162, entre Harcigny et Nampcelles la Cour
- Co-visibilité de l'église d'Harcigny et du bois du Mont sur la route des églises fortifiées



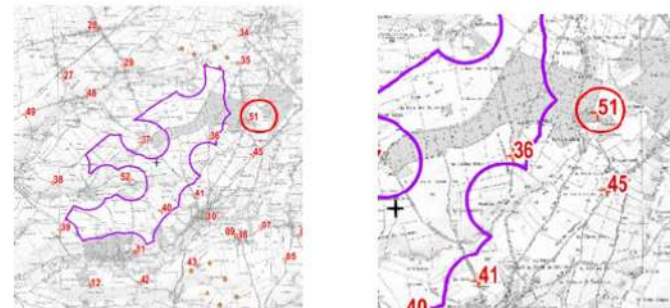
Vue depuis la Haye de Marle



Vue depuis la Nigaudière



- Au niveau du projet de camping municipal de la Nigaudière
- Aucune visibilité possible pour des éoliennes de 180 mètres



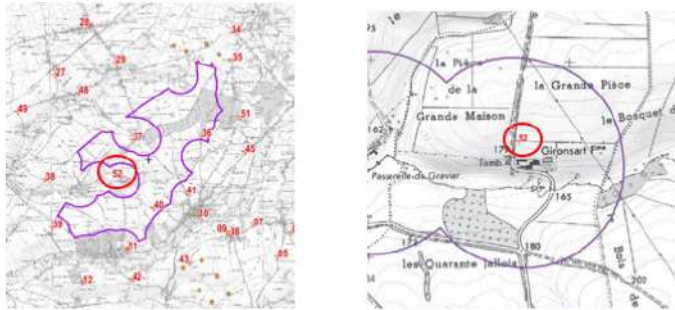
Photomontage vue depuis la Nigaudière



Vue depuis la ferme de Gironcart



- Point du vue pris depuis l'habitation la plus proche (660 mètres)
- Le GR 122 dessert la ferme
- Photo prise sur le coteau, dans le champ dominant le GR pour maximiser la vue



Question : Le propriétaire de la ferme de Gironcart demande à ce qu'un photomontage soit réalisé depuis les bâtiments de la ferme. Il a des projets de gîte ou chambres d'hôtes dans la ferme et souhaiterait

connaître l'impact paysager précis avant d'entamer les travaux et réfléchir potentiellement à des aménagements paysagers si besoin.

Réponse : Global Wind Power répond positivement à cette demande. La maquette 3D pourra donner une première idée de l'impact paysager, mais la réalisation d'un photomontage sera préférable car plus précis. Global Wind Power prendra contact avec le propriétaire de la ferme après la réunion pour organiser un rendez-vous et les prises de photos.

Question : Est-il possible de réaliser des aménagements auprès des habitations fortement impactées par la vue des éoliennes ?

Réponse : Si des riverains ont des visibilitées directes depuis leur domicile, Global Wind Power pourra en effet proposer des aménagements paysagers comme l'implantation de haies au fond d'un jardin, pouvant masquer partiellement la vue sur les éoliennes.

Question : M. GUILLAUME, Maire de Nampcelles-la-Cour demande s'il est prévu des indemnités pour les impacts paysagers des éoliennes vis-à-vis de l'église de sa commune.

Réponse : L'étude d'impact en cours de réalisation, jointe au dossier ICPE, révèle en effet une visibilité depuis l'église de Nampcelles-la-Cour (comme le montre la vidéo 3D et le photomontage depuis l'église). Un arrangement pourra potentiellement être convenu pour que Global Wind Power participe aux travaux de rénovations de l'église qui est aujourd'hui dégradée et fermée pour des raisons de sécurité.

M. GUILLAUME, indique qu'une étude architecturale a été réalisée pour estimer le coût des travaux de rénovation de l'église. Une aide financière à ces travaux à venir serait par exemple appréciée.

Question : Est-ce qu'un cahier de photomontages peut être mis à disposition des habitants en mairie ?

Réponse : Oui, c'est possible. Les photomontages seront d'abord présentés aux habitants à l'occasion de la prochaine permanence d'information.

➤ Vidéo 3D du paysage avec éoliennes

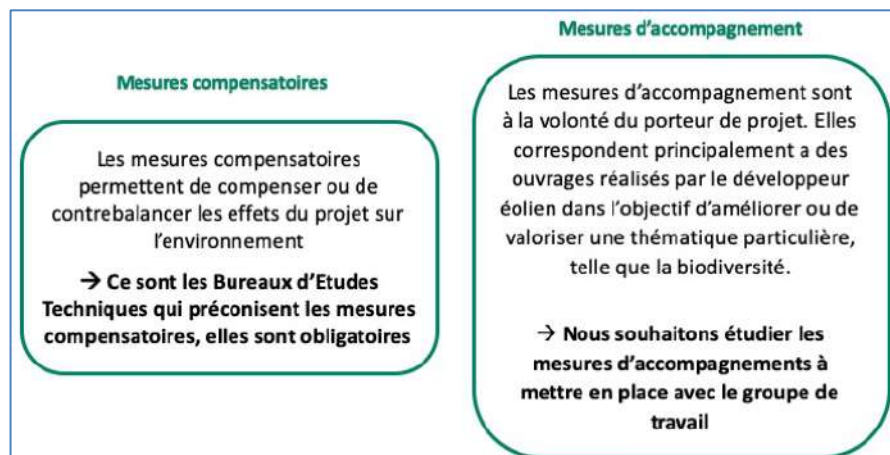
M. LOPEZ commente une vidéo 3D de simulation du parc éolien.

A la demande de participants qui souhaitent que la vidéo soit accessible au plus grand nombre, M. LOPEZ s'engage à la mettre en ligne sur le site internet¹.

<https://projeteoliencheminduchene.fr/integration-paysagere/>

5. Mesures d'accompagnement

M. LOPEZ explique la différence entre les mesures compensatoires et les mesures d'accompagnement.



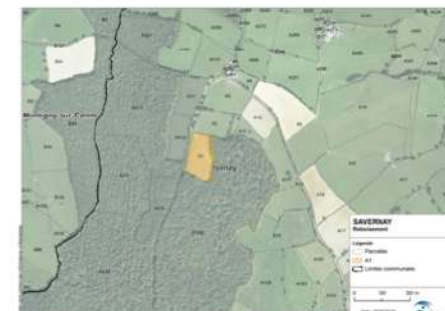
¹ La vidéo 3D a été mise en ligne le 4 décembre 2019.

M. LOPEZ propose 4 mesures d'accompagnement pouvant être mises en place pour le projet éolien Chemin du Chêne.

Mesure d'accompagnement Création d'un îlot de sénescence



- Mise en vieillissement d'une parcelle de bois – sans intervention humaine
- **Objectif :** développement d'un écosystème écologique riche et durable
- **Comment :** identifier des terrains boisés d'1 ha minimum, trouver un accord avec les propriétaires fonciers
- **Remarque :** privilégier plusieurs îlots plutôt qu'un gros espace unique



À propos des îlots de sénescence, le Maire d'Harcigny indique que le bois de la commune appartient aux habitants et est géré par l'ONF. Des stères de bois sont attribuées par tirage au sort chaque année aux habitants de la commune. Il n'y a donc pas de bois privés disponibles pour cette mesure d'accompagnement.

Question : Est-il possible, alternativement, de planter de nouveaux arbres sur une parcelle pour réaliser cette mesure ?

Réponse : M. LOPEZ répond qu'il est en effet possible de créer une nouvelle surface boisée à condition d'identifier 1 ha minimum. Cette parcelle doit alors être mise en sénescence pour au moins 20 ans et ne peut être exploitée, ni chassée pendant la période engagée. La parcelle concernée est louée sur cette période au propriétaire.

Mesure d'accompagnement Mise en place ou densification de haies



- Plantation de haie sur 200 mètre minimum
- **Objectif :** favoriser l'attrait et le développement des espèces comme les chauves-souris à distance des éoliennes
- **Comment :** identifier des secteurs et des propriétaires fonciers favorables
- **Remarque :** les espèces plantées doivent être locales



M. LOPEZ ajoute que les haies proposées, composées d'espèces locales, pourront renforcer le paysage bocager existant.

Question : Est-ce que les communes peuvent être volontaires pour mettre des haies basses sur les chemins de randonnées ?

Réponse : La plantation de haies le long de chemins de randonnées est possible, si une distance de 300 mètres par rapport aux éoliennes est respectée.

Mesure d'accompagnement Mise en place d'un suivi des busards



- Procéder à des inventaires écologiques après la construction du parc pour assurer un suivi de l'espèce
- **Objectif :** identifier les nids, assurer la protection des individus repérés, sensibiliser les agriculteurs. Enrichir les connaissances sur les Busards
- **Comment :** mise en place d'un grillage de protection en cas de découverte d'un nid par un agriculteur, accord avec les fermiers et mise en place d'un contrat avec un bureau d'étude écologique ou une association



M. LOPEZ rappelle que la SEPRONAT s'interrogeait sur le suivi de l'impact du parc éolien sur les oiseaux, qui est assuré par les services de l'État durant la phase d'exploitation. M. LOPEZ indique que Global Wind Power pourra se rapprocher de la SEPRONAT ou de Picardie Nature pour réaliser le suivi des busards sur site si cette mesure était retenue.

Les points de vue divergent sur cette mesure d'accompagnement.

Mesure d'accompagnement Création de bandes enherbées



- Créer des bandes enherbées le long de parcelles agricoles
- **Objectif** : créer des zones naturelles de régulation écologiques
- **Comment** : identifier des secteurs et agriculteurs favorables. 5 mètres minimum de largeur, si possible le long d'un cours d'eau ou d'une haie
- **Remarque** : plus la bande est large, plus son efficacité est importante



M. LOPEZ explique que la mise en place de bandes enherbées se fait en accord avec les propriétaires-exploitants, en contrepartie de rémunération.

Les mesures d'accompagnement sont accessibles à tous. Global Wind Power prend en charge l'implantation et l'entretien de ces mesures.

Question : Dans quel périmètre les mesures d'accompagnement doivent-elles être mises en place ?

Réponse : Dans un périmètre local (communes d'implantation et voisines), tout en étant suffisamment éloigné du parc pour attirer l'avifaune à distance à des éoliennes, à 300 mètres au minimum.

Question : Si une autre entreprise exploite le futur parc éolien, comment sera assuré le suivi des mesures d'accompagnement ?

Réponse : Les mesures d'accompagnement sont des engagements volontaires pris au nom de la société d'exploitation du parc. L'achat du parc éolien par un nouvel exploitant inclut l'ensemble des contrats

et engagements pris. De plus, les mesures d'accompagnement sont intégrées au dossier ICPE soumis au préfet. Le préfet autorise donc la construction et l'exploitation du parc éolien sous condition de la bonne application des mesures d'accompagnement. Il s'agit alors d'une obligation légale.

Question de Global Wind Power aux participants : Comment faire appel à des volontaires pour la mise en place de ces mesures d'accompagnements ?

Plusieurs propositions sont émises par les participants :

- une nouvelle lettre d'information
- une plaquette d'information à distribuer localement et accessible en mairie
- une réunion dans les communes proches, avec les personnes concernées (propriétaires, exploitants agricoles disposant de parcelles pouvant correspondre aux critères à respecter)
- solliciter les groupements d'intérêt cynégétique (chasseurs)

6. Retombées économiques pour le territoire

M. LOPEZ présente les retombées économiques pour le territoire.

- Estimation pour 6 éoliennes de 4,5 MW chacune à Harcigny
- Depuis le 1^{er} Janvier 2019, 20% de l'IFER revient à la commune d'implantation
- Dans certaines intercommunalités, une clef de répartition est votée pour augmenter cette part

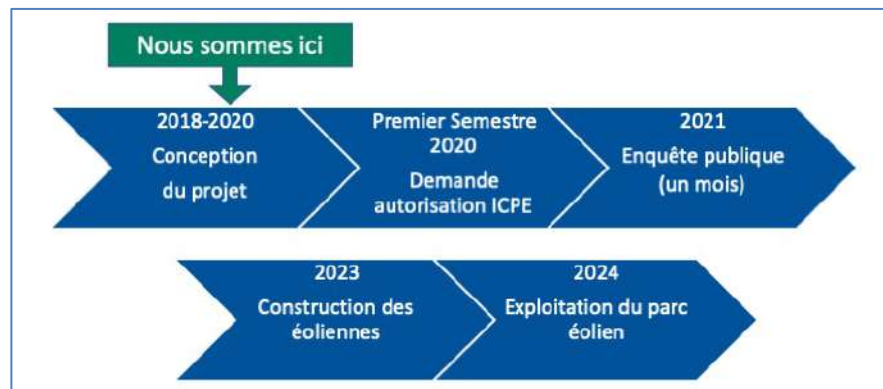
	Estimation des retombées annuelles				Total des estimations
	TFPB	CFE	CVAE	IFER	
Commune	13 154 €	NA	NA	40 878 €	54 032 €
ComCom	2 372 €	24 765 €	8 830 €	102 195 €	138 162 €
Département	31 753 €	-	7 830 €	61 317 €	100 900 €
Région	-	-	16 660 €	-	16 660 €
Total	47 279 €	24 765 €	33 319 €	204 390 €	309 753 €

M. LOPEZ ajoute être en discussion avec le constructeur pour implanter des éoliennes de 5,7 MW chacune, ce qui augmenterait les montants qui sont présentés ici pour des éoliennes de 4,5 MW chacune.

M. GUILLAUME, en tant que vice-président de l'intercommunalité de la Thiérache du Centre, précise qu'actuellement il n'y a aucune clef de répartition des revenus éoliens votée dans l'intercommunalité qui n'accueille que 3 éoliennes sur son territoire. Mais cela pourrait évoluer si le conseil communautaire se saisit de la question (pour la prochaine mandature), comme c'est le cas par exemple dans les Portes de la Thiérache.

7. Les étapes à venir

Le chef de projet rappelle les prochaines étapes à venir.



M. GUILLAUME indique que la période d'instruction du dossier ICPE peut être très longue, car les services de l'État sont surchargés dans l'Aisne.

8. Échanges

➔ Dispositif d'information et de dialogue

M. GUILLAUME regrette ne pas avoir été convié plus tôt au groupe de travail en tant que Maire de Nampcelles-la-Cour alors qu'un photomontage a été réalisé depuis l'église fortifiée de sa commune. M. DELATTE précise que l'intercommunalité a été invitée dès la première réunion en février 2019 justement pour que soient identifiées au niveau intercommunal les autres personnes à inclure dans ce groupe de travail. L'intercommunalité avait indiqué, jusque-là, ne pas pouvoir y participer par manque de disponibilité.

M. LOPEZ remercie M. GUILLAUME d'être présent en tant que Vice-président de l'intercommunalité et en tant que Maire de Nampcelles-la-Cour. Il explique que l'implantation a été orientée vers la partie sud de la zone d'étude, à Harcigny exclusivement, en été 2019, ce qui a induit une plus grande visibilité depuis Nampcelles-la-Cour d'où l'importance de voir le Maire de la commune participer à la concertation.

Un participant ajoute que c'est le groupe de travail qui a demandé à ce qu'un photomontage depuis l'église de Nampcelles-la-Cour soit présenté dès en amont pour mieux comprendre l'impact visuel.

➔ Routes et chemins d'accès

Question : Est-ce que les routes et chemins communaux utilisés pour la construction des éoliennes sont connus ?

Réponse : Les chemins communaux au centre de la zone d'implantation seront certainement utilisés, il faudra identifier avec l'aide du constructeur et avec précision lesquels exactement. Cette phase aura lieu à un stade plus avancé du projet.

Question : Est-ce que la mise en état des routes et chemins communaux pour la construction des éoliennes pourra permettre de les remettre à largeur (6 mètres) ? Aujourd'hui, les routes et chemins communaux ont été progressivement rétrécis.

Réponse : Les routes et chemins communaux sont rebordés (5 mètres de largeur) et entretenus par le constructeur et l'exploitant du parc éolien pendant toute la durée de l'exploitation. Des accords sont passés avec les communes (Harcigny et Plomion par exemple) et directement avec les propriétaires privés pour pouvoir emprunter ces chemins avec le convoi spécial.

Question : Quelle est la rétribution pour l'utilisation des routes et chemins ?

Réponse : La rémunération liée à l'autorisation de passage sur les chemins ruraux a été fixée avec les communes à 4 euros du mètre linéaire emprunté. Il s'agit d'un loyer annuel car l'accès au parc éolien doit être assuré durant toute la durée d'exploitation. Il peut également y avoir des indemnités ponctuelles en cas de passages pour les travaux ou maintenance importante, dans le cas d'un pan coupé dans un virage serré par exemple.

➔ Développement éolien

Question : La commune de Nampcelles-la-Cour risque d'être entourée si tous les projets éoliens en cours aboutissent. Un projet sur Nampcelles-la-Cour a aussi été déposé indique M. GUILLAUME. Est-ce que ces projets sont pris en compte dans le développement du projet éolien de Chemin du Chêne ?

Réponse : Dans le dossier en cours de réalisation, nous prenons en compte tous les projets éoliens autorisés ou en cours d'instruction pour analyser les effets cumulés. Pour les photomontages par

exemple, nous devons simuler les parcs éoliens actuellement en cours d'instruction par les services de l'État.

Question : *Est-ce que Global Wind Power assure la construction et l'exploitation du parc ?*

Réponse : Historiquement, Global Wind Power réalise la construction et l'exploitation de leurs parcs éoliens. Aujourd'hui, Global Wind Power vend la plupart de ses parcs. M. SANDAGER indique que cela pourrait évoluer dans les années à venir.

➤ Enjeux techniques et humains

Question : *Plusieurs participants font remarquer que les collines de Thiérache s'affaissent avec l'érosion (plusieurs mètres tous les dix ans). Est-ce que cet affaissement des collines est pris en compte, notamment dans l'étude des enjeux paysagers ?*

Réponse : Il n'est pas possible de prendre en compte l'érosion des sols dans l'étude paysagère. Global Wind Power indique toutefois qu'une étude des sols est réalisée au moment de la construction pour assurer des fondations solides et adaptées à chaque éolienne.

Question : *En cas de dommage à autrui à cause d'une éolienne (par exemple projection de glace en hiver par les pales des éoliennes), qui est responsable ?*

Réponse : L'exploitant du parc éolien est responsable de tout préjudice à autrui, imputé au parc éolien. M. LOPEZ ajoute qu'une étude de danger est réalisée lors du développement du parc pour prévenir et identifier au maximum les risques. Le risque principal concerne le plus souvent la projection de glace au pied de l'éolienne en cas de période de grand froid. La distance minimum aux habitations de 500 mètres, prévue par la loi, permet d'appliquer et de respecter le principe de précaution. Aujourd'hui, des technologies d'éoliennes dites

« à *pales chauffantes* » permettent d'éviter l'accumulation de glace en bout de pale.

L'éloignement aux routes départementales est pris en compte dans le choix de l'implantation.

➤ Enjeux faune-flore

Question : *Est-ce qu'il est possible de prendre des mesures de précaution pour protéger les élevages d'impacts présumés des éoliennes sur les animaux ?*

Réponse : Cette problématique fait référence à un unique cas constaté en France depuis plusieurs années. Malgré toutes les études menées sur ce cas précis par le développeur éolien, la chambre d'agriculture, le Groupe permanent pour la sécurité électrique (GPSE) et l'État, aucune d'entre elles n'a pu imputer les éoliennes aux problèmes constatés dans l'élevage. Pour les problèmes constatés dans d'autres élevages à proximité d'un parc éolien, il s'avère, après analyse spécifique, que les préjudices sont souvent liés à la mise à la terre (neutralité électrique), à un mauvais raccordement ou bien à des normes non respectées. Global Wind Power explique que si des études non reconnues par la science (la géobiologie par exemple) sont réalisées dès les phases amont elles risquent de s'automatiser, complexifiant encore davantage le développement de l'éolien alors qu'aucun impact sur l'élevage n'a pu être imputé aux éoliennes aujourd'hui après 20 ans de retour d'expérience dans le monde entier.

9. Conclusion

M. DELATTE remercie les participants et conclut la réunion. Il est annoncé qu'une nouvelle permanence d'information ouverte à tous

les habitants sera organisée prochainement². M. DELATTE rappelle que Global Wind Power continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et les habitants via les lettres d'informations et le site internet dédié :

<https://projeteoliencheminduchene.fr/>

² La date a depuis été fixée au 17 décembre, de 16h à 20h à la salle des fêtes d'Harcigny